

efficaces, semblables à ceux auxquels on a eu recours pour les traités ABM, FNI et START I. Il s'agira de mécanismes pour mettre en oeuvre les procédures de démantèlement ou de destruction (aux États-Unis, la CCP pour le Traité ABM et l'Agence d'inspection sur place pour les accords FNI et START); pour résoudre les cas ambigus ou inquiétants (la CCP pour le Traité ABM, la CVS pour le traité FNI, et la JCIC pour le traité START); et pour permettre les échanges de données ainsi que les notifications (le Centre de réduction du risque nucléaire pour les traités FNI et START I). Il serait plus efficace à l'avenir de combiner la CCP, la CVS et la JCIC en un seul organisme qui se chargerait aussi de la mise en oeuvre de tous les accords bilatéraux futurs avec

l'Union soviétique et des questions relatives au respect de ces accords. L'objectif et les fonctions de ces trois organismes sont essentiellement les mêmes. Le Centre de réduction du risque nucléaire (CRRN) serait le moyen de liaison utilisé pour échanger les données ainsi que pour transmettre et recevoir les notifications. La diplomatie devant entourer la vérification de la conformité aux traités exige des compétences spéciales et une «mémoire institutionnelle» qu'il est plus facile d'acquérir si l'on fait appel à un seul organisme dirigé par des experts.

